
Fédération Internationale des Mouvements d'École Moderne

Pédagogie Freinet

www.fimem-freinet.org

cafimem@gmail.com



Communiqué de la FIMEM pour la Paix Sortons la guerre de l'Histoire !

29 octobre 2023

La FIMEM, Fédération Internationale des Mouvements de l'École Moderne, face aux événements qui continuent d'ensanglanter le Moyen-Orient, condamne avec fermeté toute forme de violence, d'oppression, d'agression et de guerre contre les populations civiles israéliennes et palestiniennes.

Le terrible attentat commis par le Hamas n'est en aucun cas justifiable, de même que la réponse du gouvernement israélien. Tout ce qui est en train de se passer alimente le désespoir et l'exaspération du peuple palestinien, victime depuis des décennies de l'occupation israélienne et de la non-reconnaissance de son statut d'État. Nous ressentons toutes les victimes de ce conflit comme nos frères et sœurs.

Nous en appelons au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour qu'il assume sa responsabilité de garant du droit international en appelant les parties à un cessez-le-feu immédiat, à la libération de tous les otages et au respect des droits humanitaires. Il ne pourra jamais y avoir de paix et de sécurité si les deux peuples ne sont pas autorisés à vivre dans la même région avec les mêmes droits.

Nous soutenons les Israéliens et les Palestiniens qui, même dans cette situation tragique, n'ont cessé de manifester et de travailler ensemble pour le respect et le droit mutuel de vivre en paix et librement dans leur propre État.

La FIMEM adhère aux appels lancés par les mouvements et les citoyens pacifistes pour un cessez-le-feu immédiat et pour le rétablissement des conditions essentielles d'une vie digne pour les populations concernées.

Nous savons que toute guerre, tout conflit armé, s'accompagne toujours de mort, de destruction, de violence et produit de l'injustice, sème les graines et prépare le terrain pour des guerres ultérieures.

Les enfants en sont les premières victimes. Le meurtre et la mutilation d'enfants, l'enlèvement d'enfants, les attaques contre les hôpitaux et les écoles, le refus d'accès à l'aide humanitaire, les traumatismes résultant de la violence constituent de graves violations des droits de l'enfant.

Nous voulons rappeler la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) dans laquelle TOUS les pays du monde se sont engagés à faire passer avant tout l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3) et notamment à :

- respecter le droit à la vie (art.6)
- interdire toute discrimination fondée sur la race, la langue, la religion, l'origine nationale... de l'enfant ou de ses parents (art.2)
- respecter le droit humanitaire en cas de conflit armé... dont la protection s'étend aux enfants (art.38)

Communiqué de la FIMEM concernant la guerre en Palestine-Israël :

<https://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/67352>